

Rapport de l'exercice 2015

1. Avant-propos

Chers membres,

L'année écoulée fut marquée par de grandes turbulences économiques qui eurent, surtout, des répercussions durables sur le commerce de détail. Ceci eut et aura aussi à l'avenir des répercussions sur le droit du travail ainsi que sur le comportement au sein des entreprises. Nous avons constaté un comportement en partie plus strict, qui n'est plus empreint de la même tolérance que jusqu'ici envers les employés. Au sein du commerce de détail, ceci est certainement, en grande partie, à mettre sur le compte de la situation économique difficile – mais non seulement. Plus d'un se demande où cela nous mènera. C'est pourquoi il est d'autant plus important de garder constamment le positif en vue, de se réjouir des petites choses quotidiennes et de voir l'avenir avec optimisme. Et ceci, même lorsque tout n'est pas rose ou que de grands bouleversements professionnels sont en vue. Vous n'êtes pas livrés à vous-mêmes – notre association est votre premier centre d'écoute qui vous conseille et vous soutient.

Les employés peuvent provoquer quelque chose

Récemment, la discussion concernant la saisie de l'horaire de travail a démontré que les associations de personnel étaient absolument capables de provoquer quelque chose. Il y a tendance à reconnaître (surtout de la part du patronat) à libéraliser le droit du travail et les conditions de travail ainsi qu'à flexibiliser la saisie de l'horaire de travail. Il s'agit ici d'abolir l'horaire de travail hebdomadaire maximum, la réduction du temps de repos quotidien ainsi que d'assouplir l'interdiction du travail dominical. C'est à bon escient que les organismes de personnel s'y opposent - ceci aboutit à un horaire de travail incontrôlable pouvant avoir une répercussion négative sur la santé de chaque employé.

Le temps de travail et les loisirs s'entremêlent

Vu le développement technique ultra-rapide, les limites entre le temps de travail et les loisirs s'entremêlent de toute façon. Vous l'avez certainement déjà constaté : les e-mails sont lus et on y répond pendant les loisirs, on répond aux appels sur le portable privé en-dehors des heures de bureau, on rappelle les clients, on accepte des interventions à court terme ou l'on exécute des livraisons pour certains clients avec sa voiture privée pendant ses loisirs. Afin que la protection de la santé soit respectée, des règles légales sont nécessaires pour que les employés ne soient pas à la merci du marché respectif ou de leurs propres exigences de rendement. Ces règles prévoient actuellement que le temps de travail soit saisi en général et perceptiblement. Ce qui peut être fait soit par l'employeur ou délégué par ce dernier aux collaborateurs. Il va de soi qu'il a des postes de cadres ou de branches, où l'horaire de travail flexible est aussi souhaité par les employés.

Saisie de l'horaire de travail

Afin de prendre en compte, en partie, ces revendications le Conseil fédéral a promulgué fin 2015 des dispositions adéquates. Celles-ci prévoient qu'on puisse dévier de la saisie détaillée de l'horaire de travail sous d'étroites conditions – mais seulement s'il existe un contrat de travail collectif pour la branche en question, qu'une certaine rémunération (CHF 120'000.00) soit atteinte et que l'employé dispose d'une grande autonomie. Nous saluons ce procédé, vu que des clauses de protection nécessaires pour les collaborateurs peuvent être établies au moyen du CTC, tout en respectant le désir des employeurs. Ceci n'est pas nécessaire pour la plupart des entreprises - elles sont conscientes que les employés sont leur capital le plus important ; elles ont donc un grand intérêt à ce que leurs employés se sentent bien et elles cultivent des relations respectueuses avec eux. Naturellement, il y a des moutons noirs dans chaque secteur, pour lesquels il faut obligatoirement établir des barrières de sécurité. A notre avis, il en est de même de la requête pour une libéralisation des horaires d'ouverture des magasins, revenant toujours en des espaces de temps de plus en plus courts, et terminant pour la plupart en des votations cantonales ou fédérales. Ici aussi, des CTC doivent établir des règles pour la protection des employés. Du point de vue de notre association, il est réjouissant de constater que nous sommes en pourparlers depuis un certain temps avec l'Association Suisse des Droguistes et nous sommes persuadés de pouvoir conclure l'année prochaine un nouveau CTC révisé.

Regula Steinemann
Gérante

2. Ils sont à votre service – investissez-vous

Nous sommes toujours à la recherche de droguistes (h/f) qui sont prêts à s'investir activement pour l'association et ses intérêts. Deux membres se sont manifestés en 2015 qui concevaient une activité au sein du Comité directeur de notre Association, voire dans l'Association des employés de la région de Bâle, dont Employés Droguistes Suisse est membre. Bien qu'elle doive encore être élue officiellement en tant que membre du Comité directeur lors de la prochaine assemblée des membres - Brigitte Schalch prend déjà part, à présent, aux séances du Comité directeur d'Employés Droguistes Suisse et s'investit activement pour l'association. Therese Koestler, aussi membre de longue date, représentera l'association au sein du Comité directeur de l'Association des Employés Région de Bâle.

Personnes s'investissant pour vous:



Brigitte Schalch

Proposée comme nouveau membre du Comité directeur lors de l'AG 2016



Reto Karich

- Trésorier et section membres
- Délégué Travail.Suisse
- Délégué Assemblé Fondation Proparis (PeKa)



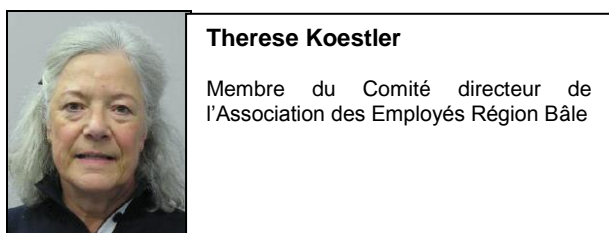
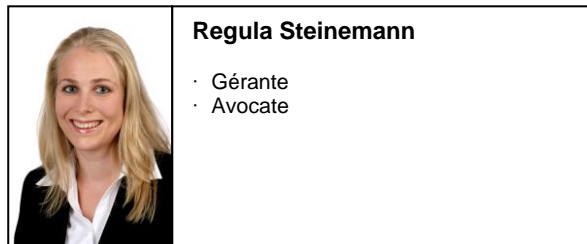
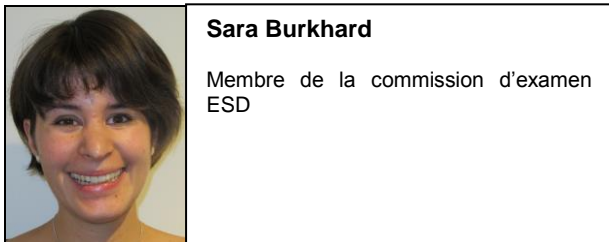
Jürg Bösing

- Membre du Comité directeur
- Membre commission d'examen ESD
- Membre commission d'assurance de la caisse de retraite SDV



Hanno Thomann

- Membre du Comité directeur
- Délégué Travail.Suisse
- Membre commission d'assurance de la caisse de retraite SDV



**Etes-vous intéressé à vous investir pour la profession de droguiste ?
Manifestez-vous ! Nous trouverons une solution vous convenant.**

3. Activités de l'Association

a. Assemblée générale du 27 mai 2015 à Olten

Cette année notre programme prévoyait de nouveau une Assemblée « ordinaire » après l'Assemblée générale de jubilé l'an passé au Schilthorn. Comme par les années auparavant, celle-ci s'est tenue au buffet de la gare d'Olten, situé centralement. Nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau certains visages bien connus, ce dont s'est félicité le Comité directeur. Les négociations concernant le travail collectif avec l'Union suisse des droguistes ainsi que l'Assemblée de l'année passée au Schilthorn étaient à l'ordre du jour. Reto Karich présenta le bilan 2014 et le budget – les deux furent approuvés sans discussion.

b. Négociations pour le travail collectif avec l'Association des droguistes suisses

Afin d'avoir des discussions préalables concernant les requêtes et les points essentiels des négociations pour un contrat de travail collectif, le Dr Hans Furer (prévu en tant que conseiller pour les négociations pour le CTC) et Regula Steinemann ont rencontré, en 2015, à plusieurs reprises, les représentants du SDV (Martin Bangerter et Raphael Wyss). Pour conclure le CTC, les deux parties

ont trouvé sensé de faire un sondage auprès des employeurs concernant les sujets spécifiques. Combien de drogueries ont-elles déjà une assurance collective de perte de gains, quel est l'horaire de travail hebdomadaire ? Ce sondage a été effectué par le SDV avec nos Inputs en juillet/août 2015. Les résultats sont éloquentes. Les parties contractantes sont convenues que le but était d'asseoir un bon CTC représentatif au lieu d'un « contrat fait à la va-vite ». C'est pourquoi il a été décidé de remettre ce contrat à l'année 2016.

c. Visite d'école à l' «Ecole supérieure de droguerie»

Le 19 mai 2015 Regula Steinemann a visité l'Ecole supérieure de droguerie de Neuchâtel et présenté l'Association aux deux classes terminales. Par ailleurs, plusieurs domaines juridiques relevant de la pratique ont été traités où nous avons relevé de nombreuses questions entre employés et employeurs. Des questions concernant la grossesse et la maternité ont été abordées. De nombreuses adhésions à notre association suivirent, ce que nous avons noté avec plaisir.

d. Prise de contact avec les Présidents cantonaux de sections Recrutement de membres

Au nom de l'Association, la gérante s'est déjà adressée, par écrit, en décembre 2014 à tous les présidents cantonaux de sections du SDV. Dans cette lettre, on attirait l'attention sur Employés Droguistes Suisse ainsi que sur les intérêts et les préoccupations de l'association. Aucune réaction ne venant de la part des présidents de sections, la gérante contacta mi-août 2015 certains présidents cantonaux de sections par téléphone. Les réactions divergèrent. Nous avons dû nous rendre à l'évidence que nous ne pouvions compter sur aucun soutien actif lors d'un recrutement de membres vu que les employeurs sont d'avis que le recrutement de nouveaux membres pour Employés Droguistes Suisse n'est pas de leur ressort.

e. Participation à l'Assemblée des délégués du SDV

Une prise de contact téléphonique avec les présidents cantonaux de sections du SDV démontra que tous n'étaient pas informés de nos activités et engagements. Afin de pouvoir rattraper cela, voire démonter certains préjugés et appréhensions et éveiller de la compréhension pour nos préoccupations, l'Union suisse des droguistes eut l'idée d'inviter des représentants d'Employés Droguistes Suisse à l'Assemblée des délégués qui, sous le sujet négociations CTC rapportèrent sur

les avantages du partenariat social et la conclusion d'un CTC. Instaurer la confiance dans le partenariat social, fut un autre but. En tant que représentant du bureau, le Dr Hans Furer référa sur l'importance des contrats de travail collectifs en Suisse, sur leur diffusion et rayon d'action, de même que leur tradition. En tant que gérante, Regula Steinemann présenta les avantages du partenariat social ainsi que de possibles scénarios montrant ce qu'il adviendrait si le CTC de la branche droguiste n'existait plus. Des visions d'avenir réalistes et sensées furent présentées, montrant par exemple que sans Employés Droguistes Suisse il n'y aurait plus de caisse de retraite paritaire. Pour les représentants de l'association il était important de démontrer que les employeurs, eux-aussi, avaient intérêt à ce qu'il y ait un partenariat social existant ainsi que l'existence de notre association.

4. Services / Conseils juridiques gratuits

En 2015, bon nombre de membres ont été conseillés juridiquement et en partie aussi lors de difficultés personnelles par le bureau de l'association. Le conseil juridique gratuit est une part importante (et couronnée de succès) de notre travail associatif et beaucoup de membres concernés sont contents de ce service. La plupart du temps, un règlement à l'amiable a pu être trouvé avec les employeurs. Ceci concerna surtout des questions relevant du travail à temps partiel, d'un salaire approprié, de certificats de travail, de jours de congé pour s'occuper d'affaires personnelles (entre autres « jour de déménagement »), de la prise en compte du temps de scolarité dans le temps de travail des apprentis, etc.

5. Collaboration avec Visana et Sympany

La branche des assurances est en mutation. Nous savons qu'au sein de bon nombre d'associations de personnel les contrats collectifs ont été résiliés (aussi par Sympany), ce qui est surtout dû à des règles plus strictes de l'entreprise. C'est pourquoi il est d'autant plus réjouissant que nos partenaires actuels aient décidé de maintenir les contrats passés avec Employés Droguistes Suisse, de sorte que nos membres puissent continuer à profiter des avantages.

Nous vous prions de vous adresser directement à l'assurance correspondante lors de questions concernant les possibles solutions d'assurance.

Vivao Sympany
Spiegelgasse 12
4051 Basel
Telefon: 0800 455 455
www.sympany.ch

Visana Services AG
Centralbahnstrasse 21
4051 Basel
Telefon: 061 279 75 75
www.visana.ch

Vous trouverez d'autres informations sous: <http://www.drogisten.org/de/dienstleistungen.html?id=56>.

6. Collaboration avec Coop Protection juridique et Syna

La collaboration avec Syna et Coop Assurance de Protection juridique est maintenue comme par le passé. Les membres d'Employés Drogistes Suisse continueront à profiter d'excellentes conditions dans le domaine de l'assurance de protection juridique et d'avantages de l'assurance multi-options de protection juridique.

7. Publications dans d-Inside

Dans sa fonction en tant que gérante, Regula Steinemann publie dans (presque) chaque édition de d-Inside un article concernant des questions juridiques du quotidien professionnel. Suite aux conseils relevant du droit du travail qu'elle donne, elle connaît les domaines juridiques les plus problématiques ; elle essaye de décrire ceux-ci, de manière la plus simple possible, voire de démontrer de possibles solutions au quotidien.

En 2015, les thèmes suivants furent l'essentiel:

- Licenciement abusif: Un sujet revenant toujours dans la pratique, constitué de beaucoup de confusion et d'entraves. C'est pourquoi ce sujet a été traité en détail dans plusieurs éditions.
- Les enjeux des candidatures: Nous avons présenté des suggestions pour le dossier de candidature et l'entretien d'embauche ainsi que des informations pour savoir quand avoir congé pour la recherche d'emploi.
- Une série concernant la grossesse et la maternité prit fin en 2015.
- Possibles répercussions d'un changement d'emploi sur la prévoyance professionnelle: Quand est-il permis de soumettre un questionnaire de santé et pendant combien de temps des réserves concernant la santé sont-elles possibles ?

Sur notre homepage, sous la rubrique <http://www.drogisten.org/de/dienstleistungen.html> vous pouvez consulter tous les articles juridiques parus.

8. Affiliation à l'Union des employés Région de Bâle

Depuis l'année passée, Employés Droguiste Suisse est de nouveau membre de l'Union des employés Région de Bâle. L'Union des employés Région Bâle est un organisme faïtier local qui s'investit activement pour les employés de diverses branches de la région. L'une de ses activités principales fut des négociations contractuelles avec les partenaires sociaux du commerce de détail (qui ont aussi des répercussions sur les drogueries). Malheureusement, les négociations contractuelles pour parvenir à la conclusion d'un nouveau contrat de travail collectif pour le commerce de détail ont échoué début 2015 (ce qui est dû en partie au comportement irrespectueux d'Unia).

Par ailleurs, l'ARB (Union des employés Région Bâle) s'engage à divers niveaux pour les intérêts des employés. C'est ainsi qu'elle compte des représentants au sein de diverses institutions publiques et privées. Actuellement, elle compte, par exemple, cinq membres pour les prud'hommes (tribunal du travail), ainsi que des membres de commissions dans les commissions tripartites cantonales (ceux-ci observent le marché du travail et sanctionnent les abus / les infractions contre les dispositions légales) etc.



Regula Steinemann
Gérante

Bâle, janvier 2016